

**LA MAIN-D'ŒUVRE INDOCHINOISE ET LA « RECONSTRUCTION »
À TRAVERS LES ARCHIVES DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
JOSEPH CRESP**

Mathilde COCOUAL
CMMC/ université Nice Sophia Antipolis

« *Les oubliés de l'histoire* », tel est le constat fait par l'historiographie¹ récente sur le sujet des travailleurs coloniaux mobilisés en France au cours des deux conflits mondiaux. Alexandre Briano² en fait le sous-titre de son ouvrage *Les Travailleurs coloniaux, les oubliés de l'histoire, 1916-1920 et 1939-1953* paru aux éditions du Midi en 2008. C'est au travers de la découverte de photographies d'un centre de la main-d'œuvre indigène (MOI), établi à Toulon, que cet auteur s'est intéressé au cas des travailleurs indochinois dans le Var, révélant de la sorte un passé méconnu dans la région comme en France. C'est également en ces termes que la réalisatrice Lam Lê introduit son documentaire *Cong Binh, la longue nuit indochinoise*³, retraçant le parcours de ces ouvriers non spécialisés (ONS) et récompensé par le prix du film d'Amsterdam en 2012. Qui sont réellement ces oubliés de l'histoire ?

Immigrés indochinois, ils ont quitté l'Indochine à deux reprises pour servir de main-d'œuvre de guerre lors des conflits mondiaux. Originaire des 3 ky (Tonkin, Annam, Cochinchine), ils étaient principalement employés aux usines de guerre et d'aéronautique. Civils mais soumis à une discipline militaire, ces jeunes hommes avaient quitté leur pays de gré avec l'espoir d'un retour rapide et heureux⁴ ou de force, arrachés à leur famille⁵. Ainsi 20 000 travailleurs débarquent à Marseille en 1939 pour suppléer, dans les usines, la main-d'œuvre mobilisée. À partir de 1940, le recul des forces françaises entraîne celui des compagnies d'ONS vers le sud du pays et la dégradation de leur condition de vie. Sous l'occupation, une modification de la charte des travailleurs indochinois permet l'accréditation des ouvriers au profit d'entreprises privées. Cette situation perdure jusqu'à la Libération où ils participent massivement à la reconstruction. Ces contacts avec le monde de l'entreprise, surtout avec le syndicalisme⁶ et le trotskisme, entre en résonance avec les velléités d'indépendance en Indochine et la prise du Viet-Min par Ho Chi Minh en août 1945. Le retard pris par l'administration française dans le rapatriement des Indochinois couplée aux rafles visant à déporter les ONS les plus politisés pour les emprisonner en Indochine au cap Saint-Jacques, révolte la population indochinoise en France, d'autant plus que ses conditions de vie ne cessent de se détériorer⁷. L'explosion de l'Union française et les vagues d'immigrants qui lui font suite relèguent à l'arrière-plan la question de ces travailleurs indochinois, déchirés

¹ Alexandre Briano, *Les Travailleurs coloniaux, les oubliés de l'histoire, 1916-1920 et 1939-1953*, Toulon, Les Presses du Midi, 2008. Maurice Rives, *Les Travailleurs indochinois en France, Hommes et Migrations*, Paris, 1994. Pierre-Louis Casabo, *Les Tirailleurs indochinois et les travailleurs asiatiques pendant la Première Guerre mondiale*, université de Nice Sophia Antipolis, faculté des Lettres, 2000. Pierre Daum, *Immigrés de force, les travailleurs indochinois en France (1939-1952)*, Montpellier, Acte Sud, 2009. Philippe Viguier dir., Liem Khé Luguern Tran Nu, *Les Travailleurs indochinois en France, 1939-1948*, mémoire de maîtrise, université Paris X-Nanterre, 1988.

² Alexandre Briano, *op. cit.*

³ Lê Lam, *Cong Binh, une nuit indochinoise*, 2013.

⁴ Un tiers des Indochinois étaient volontaires selon les chiffres de Maurice Rives, *op. cit.*

⁵ Les deux tiers ont été réquisitionnés, principalement des paysans et des artisans selon les chiffres de Maurice Rives, *op. cit.*

⁶ En novembre 1944, les Indochinois acquièrent le droit de se syndiquer.

⁷ Rapport de la direction du Travail indochinois (DTI) du commandant Aragno, commandant de la 1^{ère} légion de travailleurs indochinois établie à Lyon concernant les problèmes de logement, <http://www.travailleurs-indochinois.org>, consulté le 22.10.2013.

d'une part entre un emploi⁸ ou une formation⁹ entamés en France, et, d'autre part, la volonté de retourner parmi les leurs. Le retour est pourtant mouvementé : soupçonnés d'être des traîtres dans leur pays, la plupart cachent leur ancienne appartenance à la MOI, par peur de représailles¹⁰.

Les historiographies française et vietnamienne se sont peu intéressées aux cas des travailleurs indochinois mobilisés en métropole. Les quelques monographies parues en France émanent principalement d'acteurs de cette histoire tel Pierre Angely, ancien employé de la MOI, qui soutient sa thèse *Les Travailleurs indochinois en France pendant la Seconde Guerre mondiale* en 1946¹¹. Maurice Rives, ancien colonel de l'armée française¹², a synthétisé de manière remarquable ses connaissances sur les tirailleurs¹³ et travailleurs coloniaux¹⁴.

Du point de vue vietnamien, l'intérêt pour ces ONS est très récent et controversé du fait du traitement qui fut le leur à leur retour. La réhabilitation de la mémoire des travailleurs est désormais officielle au Viêt-Nam, néanmoins la rédaction de leur histoire demeure partielle.

Ainsi, comme la recherche scientifique ne s'intéresse que ponctuellement aux travailleurs indochinois, c'est principalement par la littérature¹⁵ que se transmet le souvenir des ONS, témoignages précieux qui permettent d'« humaniser » les recherches faites dans les dossiers administratifs de la MOI. C'est hors du cadre universitaire qu'avance aujourd'hui la connaissance sur le sujet. Les débats ont été relancés par la parution en 2005 de l'ouvrage de Pierre Daum¹⁶ et par les voyages de ce dernier au Viêt-Nam qui ont ravivé l'intérêt d'un débat historique concerté entre les deux pays. Se fondant sur les témoignages oraux des ONS et de leur famille ainsi que sur les archives de la MOI, le journaliste pointe notamment la question épineuse de l'adoption du trotskisme par ces travailleurs et la question du retour dans un Viêt-Nam stalinien.

Modestement, notre étude contribue à l'histoire de ces travailleurs à travers un fonds d'archives original, celui de la société de travaux publics Joseph Cresp¹⁷. Ce fonds, déposé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes en 2012 par André Cresp, légataire de la famille, révèle la richesse des informations que peut apporter un fonds d'entreprise. Composé de documents comptables et financiers, il comporte également les dossiers de constructions réalisées par l'entreprise. La société Joseph Cresp, devenue, en 1920, Joseph Cresp & Cie, a

⁸ Selon les chiffres de Maurice Rives, 38 % des travailleurs étaient mobilisés au sein d'entreprises durant cette période.

⁹ En 1946, le colonel Le Brys met en place un programme de formation des travailleurs qui bénéficie à 1 396 Indochinois.

¹⁰ Les ONS connaissent à leur retour une double difficulté : la confusion entre leur statut de civil et de militaire en France et pour certains, leurs convictions trotskistes.

¹¹ Pierre Angely, *Les travailleurs indochinois en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, thèse soutenue en avril 1946, Paris.

¹² Engagé volontaire pour la durée de la guerre en 1944, le colonel Maurice Rives a participé aux dernières opérations de la Seconde Guerre mondiale, de même qu'aux conflits d'Indochine et d'Algérie. Aujourd'hui à la retraite, il se consacre à la recherche historique. Opiniâtre défenseur de ses frères d'armes, il est à l'origine du Conseil national pour les droits des anciens combattants et militaires d'Outre-Mer de l'armée française.

¹³ Maurice Rives, *Les Linh Tâp, histoire des militaires indochinois au service de la France (1859-1960)*, Lavauzelle, Paris, 1999.

¹⁴ Maurice Rives, *Les travailleurs indochinois en France. Hommes et Migrations*, Paris, 1994.

¹⁵ Huu Tho Le, *Itinéraire d'un petit mandarin, juin 1940*, Paris, L'Harmattan, 1997 (récit autobiographique, ancien interprète de la MOI) ; Van Muu Thieu, *Un enfant loin de son pays*, Vénissieux, 2003 (récit autobiographique, ancien ONS, 47^e compagnie) ; Van Lang Dang, *Linh Tho ONS*, Hanoï, édition Lao-Dong, année inconnue ; Van Thanh Nguyen, *Saïgon-Marseille, aller simple*, Paris, Elytis, 2012 ; Dominique Foulon, « Les vietnamiens de la MOI en France », dans *Passion Viet Nam*, mars 1999.

¹⁶ Pierre Daum, *op. cit.*

¹⁷ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

été fondée en 1899. En 1944, son fondateur, Joseph Cresp, est directeur de la société lorsque celle-ci accueille 17 travailleurs indochinois de la MOI dans le but de reconstruire le pont de la Siagne pour le compte des Établissements Moutet. Le dossier¹⁸ comporte sept documents : une photographie de la construction, la convention signée entre la société et les services de la MOI, une liste des travailleurs, un état des salaires et contributions versés à la MOI par l'entreprise Cresp, un décompte des heures, un tableau d'appréciation des bons et mauvais travailleurs ainsi qu'une demande de vin auprès du directeur du ravitaillement de Grasse. Source détournée de sa fonction première, ce dossier est riche d'informations permettant d'appuyer ou de corroborer ce que l'on sait par ailleurs du traitement des travailleurs indochinois par les entreprises françaises durant la période de la reconstruction. Outre enrichir nos connaissances sur les conditions de travail des ONS, ce fonds révèle l'importance de la patrimonialisation des archives d'entreprises, particulièrement menacées par la destruction ou le pillage. La source entrepreneuriale vient ainsi compléter les sources administratives et les témoignages pour apporter sinon un regard nouveau, un autre angle de vue.

Que nous apprend ce dossier concernant les travailleurs indochinois mobilisés par l'entreprise Joseph Cresp & Cie ? Qui étaient-ils ? Dans quelles conditions ont-ils été accueillis ?

Il nous est apparu essentiel de compléter ces informations éparses par une seconde source, deux rapports des renseignements généraux des Alpes-Maritimes de février 1946¹⁹. Ces deux documents, concernant l'agitation des milieux indochinois dans le département, permettent d'appréhender les aspects politiques, sociaux et culturels de cette communauté indochinoise, aspects sur lesquels les archives de l'entreprise Joseph Cresp & Cie sont muets.

À la lumière de ces sources et par un jeu d'échelles, cette étude entend esquisser un panorama, incomplet mais révélateur de la présence indochinoise dans les Alpes-Maritimes.

La reconstruction du pont de Siagne par les travailleurs de la MOI

- **Photographie**



**Reconstruction de pont sur la Siagne par les travailleurs de la MOI,
Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1**

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 616 W 147, Cabinet du préfet, rapport de police sur les Indochinois à Vence.

Cette photographie²⁰ constitue la première pièce du dossier concernant la reconstruction du pont de Siagne par les travailleurs de la MOI. Douze travailleurs indochinois sont photographiés sur et autour de la construction. Sur le pont, face à face, un surveillant indochinois habillé de noir et le chef de chantier français surveillent la bonne marche du chantier. Prise probablement par un employé de l'entreprise Cresp & Cie, la photographie illustre l'avancée des travaux et l'achèvement de la structure en bois.

Au-delà de sa vocation première d'information, ce document iconographique recèle de nombreuses informations concernant le traitement et l'organisation des travailleurs indochinois.

Tout d'abord, elle rassure quant aux conditions d'habillement des travailleurs. En effet, ceux-ci sont habillés de manière convenable : pantalon, chemise, salopette, chaussures, béret ; chaque travailleur possède une tenue complète, détails qui, en cette période de pénurie, nécessitent d'être soulignés²¹. En effet, si l'instruction de 1934 décrétait que « *l'habillement est fourni aux travailleurs indigènes à titre gratuit* » et si chaque ONS avait reçu au départ et à l'arrivée des effets d'habillement, très vite, la MOI n'est pas en mesure de fournir des vêtements de rechanges, problème qui n'est pas résolu avant la Libération.

Plus encore, une mise en scène de la répartition du travail se dégage de ce document. Prise depuis un point de vue qui permet d'appréhender la totalité des ouvriers, la place des surveillants est centrale. Se faisant face, ils peuvent surveiller l'ensemble des travailleurs. Cette organisation du travail, main-d'œuvre – surveillant / interprète – chef de chantier, est commune à l'ensemble des structures françaises employant une main-d'œuvre coloniale. Au-delà de la question raciale, ce système est en tout point similaire aux modèles de contrôle du travail ouvrier mis en place au début du siècle²². Il repose ici sur l'intermédiaire indispensable du surveillant, interprète, mais également sur le comptable ou l'infirmier indochinois, alphabétisés. Ces cadres sont puisés, d'une part, dans la centaine de Tonkinois, Annamites ou Cochinchinois ayant suivi les cours de l'école primaire et parfois des niveaux d'enseignements plus élevés et, d'autre part, parmi les anciens militaires indochinois.

Cette photographie révèle ainsi, au-delà de son caractère anecdotique, quelques éléments de réponse quant au traitement des travailleurs indochinois au sein de l'entreprise Cresp & Cie pour ce qui est de l'habillement et de l'organisation de la main-d'œuvre.

• **Convention de courte durée signée entre les services de la main-d'œuvre indigène et la société Joseph Cresp & Cie**

Pour rendre possible le déploiement de la 55^e compagnie de la MOI sur les chantiers de l'usine Cresp, les deux protagonistes concluent une convention de courte durée signée le 14 septembre 1944²³. Il est nécessaire de revenir au préalable sur ce service. Dépendant du ministère du Travail, le service de la Main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale, en abrégé MOI, ne doit pas être confondu avec la Main-d'œuvre immigrée, organisation communiste créée en 1923, pour encadrer les travailleurs étrangers immigrés en France. Certains parlent aussi, improprement, de Main-d'œuvre indochinoise. Le danger de méprise est grand. En effet, si le Service devait aussi s'occuper des travailleurs malgaches et des travailleurs nord-africains jusqu'à leur rapatriement, le fait est que les événements l'ont amené à ne gérer progressivement que les Indochinois. La spécialisation indochinoise de ce

²⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

²¹ Maurice Rives rapporte le témoignage d'Indochinois employés en plein hiver pieds nus à Angoulême.

²² Dewerpe Alain, *Le Monde du Travail en France, 1800-1950*, Armand Colin, 1989, 189 p.

²³ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

service ne se traduit dans son appellation qu'au moment où il passe sous la tutelle du ministère des Colonies et qu'il devient la DTI, direction des Travailleurs indochinois (mi-1945).

Que nous apprend cette convention ? Tout d'abord, elle légalise cette mise à disposition en vertu du « *cahier des charges du 12 février 1941 n° 943 et de la note n° h301 MOI du 30 juin 1941* »²⁴. En effet, cette modification du cahier des charges régissant les rapports entre la MOI et les employeurs d'État permet l'affectation des travailleurs à des entreprises privées pour éviter le chômage avant leur embarquement pour l'Indochine, décision prise à la suite de leur regroupement en zone sud. Ainsi, 17 travailleurs de la 55^e compagnie²⁵ sont mis à disposition de l'entreprise Joseph Cresp & Cie en vue de travaux de terrassement. La convention nous informe partiellement sur la rémunération des travailleurs. Celle-ci est versée au commandant de la 55^e compagnie « *En attendant la reprise des communications postales régulières entre Marseille et Grasse, l'employeur verse au commandant de la 55^e compagnie agissant pour le compte du Service de la Main-d'œuvre indigène la somme de soixante cinq francs par journée de travail de huit heures et par travailleur mis à disposition. Les sommes dues seront versées au CP 702.79 de la Régie des dépenses de la Base Principale de Marseille dès la reprise des communications postales* »²⁶. Cette mesure de dédommagement prévoit le versement au commandant des paiements qui, selon la convention, doit reverser une allocation journalière ainsi qu'une prime de travail, augmentée, le cas échéant, de primes de rendement ou d'heures supplémentaires. Entre 1939 et 1944, l'objectif de la MOI est d'assurer un équilibre budgétaire. La somme versée aux travailleurs ne dépasse ainsi pas 25 %²⁷. Un tel contrat sous-entend, toujours selon la charte, la pratique du pécule, somme proportionnelle au temps passé en métropole qui est reversé au travailleur à son retour en Indochine. Outre le versement de la contribution, l'entreprise Cresp est assujettie au dépôt d'une garantie de 16 575 francs qui lui sera remboursé après arrêté définitif de la comptabilité. Un article prévoit également une astreinte en cas de non versement des salaires²⁸. Néanmoins, les problèmes de communication et les transferts monétaires induits par les modes de versement posent la question du retard des versements des contributions aux travailleurs. Enfin, la convention stipule « *que cette mise à disposition est tout à fait temporaire et que les travailleurs pourront être retirés sans aucun préavis* »²⁹. Si la convention fixe les modalités administratives et fiscales, elle ne prévoit aucunement la prise en charge matérielle des travailleurs en termes de logement ou d'alimentation.

• Liste des travailleurs de la 55e compagnie travaillant chez l'entreprise Cresp

Cette simple feuille reprend la liste des travailleurs³⁰ en énonçant le nom et le matricule de chacun d'eux. Seul un nom est illisible. Le tableau ci-dessous retranscrit cette liste.

Matricule	Nom
430	Trần Bay
447	Nguyen Thien
468	Dàug Tuan

²⁴ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

²⁵ En 1939, les ONS étaient répartis en 73 compagnies composées de 200-250 travailleurs regroupés par origine provinciale.

²⁶ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

²⁷ La Libération porte ce pourcentage à 50 %.

²⁸ Astreinte à partir du 11^e jour égale par jour à 1/1 000^e de la somme due.

²⁹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

³⁰ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

472	Dubrig Duïh Heisig
473	Tao Viet Thi
502	Lé Vy
510	Tran Brit
532	Nguyen Mao
535	Douin Thien
546	Lé Gia
549	Briouo Tieh
555	Nghien Klien
553	Pham Thian
559	Hosiq Vieins
563	Nguyen N'gu
575	Traï Vai Thient

Cette retranscription est sujette à une double déformation : déformation possible des noms par la personne en charge du dossier en 1944 et déformation possible de notre propre transcription. La véracité de ces noms est donc à relativiser. Cependant, elle conforte l'orientation « *indochinoise* » des services de la MOI. Les numéros de matricules qui s'étendent de 430 à 575 invitent à replacer ces travailleurs dans le cadre plus large de la compagnie. En effet, sur 145, seule une vingtaine d'ouvriers intègre la société Joseph Cresp. On peut facilement imaginer que la compagnie d'ONS fournit une part importante des entreprises mobilisant de la main-d'œuvre pour les besoins de la reconstruction. Il serait ainsi intéressant de comparer cette liste avec les dossiers d'autres entreprises des Alpes-Maritimes ayant embauché des ONS de la 55^e compagnie. La possibilité d'une telle comparaison est mince du fait de l'absence, détérioration ou destruction des archives d'entreprises durant cette période.

• Fiche de travail

Le dossier de reconstruction du pont de Siagne renferme également une *fiche de travail* et une *fiche d'appréciation des travailleurs*³¹ en date du 14 septembre 1944, mais dont le contenu évolue sur le mois de septembre. La fiche de travail indique les horaires de travail des ONS ; 8 heures – midi puis 13h30 – 17h30, respectant ainsi les huit heures de travail quotidien institués par la convention. Le nombre de travailleurs, 17 inscrits au départ, passe ensuite à 12. La fiche rapporte également les matricules des travailleurs, le surveillant 430 et les travailleurs 447, 468, 472, 473, 502, 510, 532, 555, 559, 563, 575. Le chef de chantier a rayé au fur et à mesure les ouvriers quittant l'entreprise, les travailleurs 536, 535, 546, 549 et 553. La démobilisation de ces ONS n'est pas expliquée mais elle n'a rien d'étonnant au vu de la convention prévoyant un retrait sans préavis. À cette fiche de travail, une feuille d'appréciation cosignée par le chef de chantier et le surveillant est jointe. Deux travailleurs bien notés sont recensés, les matricules 502 et 510, Lé Vy et Tran Brit. Aucun mauvais travailleur n'est mentionné, ce qui conforte l'image paisible et calme des Indochinois qui émane des rapports et témoignages à leur sujet.

³¹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

- **État des salaires et des contributions**

La *Fiche d'état des salaires et contributions*³² élaborée par l'entreprise Cresp & Cie complète les informations recueillies au sein de la convention de courte durée et de la liste des travailleurs. Établi pour la période du 1^{er} au 4 octobre 1944 inclus, ce document officiel du ministère du Travail s'organise selon sept colonnes. Les deux premières reprennent les matricules, puis les noms des ONS. La seconde rapporte le nombre de jours travaillés. Les trois autres colonnes rendent compte des salaires et des primes de rendement. Une dernière colonne est destinée aux observations mais elle n'a pas été remplie par l'entreprise. Que nous apprend concrètement ce tableau ? D'une part, il rend compte, à travers l'étude des noms des travailleurs, de leur forte mobilité, confortant ainsi les constats faits dans la fiche de travail précédente. En effet, les travailleurs reportés sur cette fiche sont au nombre de 18 et non de 17. De plus, si l'on compare les noms et matricules à ceux de la *Liste des travailleurs* de septembre, sur les 17 enregistrés au départ, 12 sont toujours présents dans l'*État des salaires*, 4 n'y sont plus mentionnés (502, 510, 549, 575) et 6 nouveaux ONS intègrent l'entreprise (568, 588, 582, 585, 580, 571). Or, entre la fiche de travail datant de septembre et ce document d'octobre, trois éléments qui avaient quitté l'entreprise ont été réintégrés entre-temps (535, 546, 553). Comment analyser ces mouvements de travailleurs ? Sont-ils provisoirement au chômage ? Sont-ils mobilisés sur d'autres chantiers ? Sont-ils retournés en Indochine ? Si les deux premières hypothèses paraissent plausibles, la dernière est moins probable du fait des retards pris par le gouvernement français dans la question des rapatriements. Les services de la MOC³³ sont confrontés à une hausse importante du chômage des ONS. Selon les chiffres de Maurice Rives, 38 % des ouvriers travaillent en entreprise. C'est ce que laisse penser la colonne rapportant le nombre de journées travaillé par chaque ONS. Sur une durée de 4 jours, aucun n'a travaillé en continu ; les employés indochinois sont présents de 1 à 3 jours maximum sur le chantier. Peut-on penser qu'un roulement est mis en place pour permettre au plus grand nombre de travailleurs de toucher un salaire ? Ces journées de travail sont transposées en salaires. Le taux de 65 francs par jour semble respecté, néanmoins, aucune prime de rendement ne leur est attribuée. Il aurait été intéressant de comparer cet *État des salaires et contributions du 1^{er} au 4 octobre 1944* à d'autres *État des salaires* couvrant l'intégralité du chantier pour approfondir la question de la mobilité des travailleurs de la 55^e compagnie.

- **Demande de ravitaillement**

Si pour beaucoup d'Indochinois le travail en France a été synonyme de survie (nombreux témoignages de coups, d'insultes, travail éreintant, massacre en Camargue, famine, froid), ce dernier document montre le soin pris par la compagnie Cresp & Cie envers sa main-d'œuvre indochinoise. Le courrier du 21 septembre 1944 est adressé au directeur du ravitaillement à Grasse « *Monsieur le directeur, L'administration des Ponts & Chaussées nous a confié la construction provisoire du Pont de la Siagne. Nous avons une excellente équipe qui travaille sur ce chantier et pour la récompenser, nous vous demanderions s'il était possible de débloquer un peu de vin afin de le leur distribuer. Nombre d'ouvriers composant cette équipe : 35* »³⁴. Si l'attention est tout à leur honneur, le chiffre de 35 pose problème. Les ouvriers étaient-ils réellement au nombre de 35 ? Cela correspondrait-il au roulement des ouvriers comme l'hypothèse en a été faite précédemment ? L'entreprise a-t-elle

³² Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

³³ Main-d'œuvre coloniale, seul ce document mentionne les services de la MOC et non de la MOI.

³⁴ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 248 J 1.

volontairement « gonflé » le nombre de travailleurs pour obtenir une quantité supérieure de vin ? Aucun élément ne nous permet de répondre à ces questions.

Le dossier de reconstruction provisoire du pont de Siagne permet, en le détournant de sa fonction administrative, de rendre compte de plusieurs éléments de la vie de ces travailleurs indochinois ; statut, modalités de paiement, mobilité, habillement. Néanmoins, il n'évoque pas les aspects culturels et politiques propres à cette communauté indochinoise. Au travers de deux rapports émanant du fonds du préfet des Alpes-Maritimes, il est possible de compléter en partie cette lacune.

La politisation de la population indochinoise dans les Alpes-Maritimes

• Rapport du commissariat de Vence sur une réunion tenue par les travailleurs indochinois le 2 février 1946

À leur arrivée en France, les requis indochinois, paysans pour la grande majorité d'entre eux, ne possèdent pas de culture politique. Cependant, ils ressentent un fort sentiment d'injustice eu égard aux conditions de leur recrutement forcé et de l'arrachement à leur pays. La rencontre avec les Français de métropole est pour eux un premier élément de réflexion. Ils découvrent en effet que ces Français sont très différents de ceux de la colonie, surtout dans leur comportement envers eux. La comparaison n'étant bien sûr pas favorable aux colons français. La défaite militaire de la France est le deuxième événement qui vient nourrir leur nouvelle perception du monde colonial. Le mythe de la toute puissance s'écroule. Dans ce contexte déstabilisant naissent les premières revendications. Dans le même temps, l'insurrection du Vietminh a entraîné l'abdication de l'Empereur Bao Daï et la proclamation de la république démocratique du Viêt-Nam. Les rapatriements sont compliqués malgré l'appel au retour d'Ho Chi Minh à ses ressortissants en leur proposant un billet payé par son nouveau gouvernement. La lenteur de l'administration française à apporter une réponse concrète au rapatriement et les rafles menées auprès des *leaders*, suspectés de trotskisme dans les usines, agacent la communauté indochinoise. Cette conjoncture débouche sur des revendications solennelles de la part des travailleurs. C'est ce que nous rapporte ce rapport confidentiel sur les Indochinois de Vence adressé simultanément au commissaire divisionnaire chef du service régional de la sécurité publique à Marseille, au chef du service régional des renseignements généraux à Marseille, au préfet des Alpes-Maritimes à Nice, au sous-préfet à Grasse, au commissaire divisionnaire chargé de la coordination des services de police des Alpes-Maritimes et au commissaire, chef du service des renseignements généraux à Cannes : « *J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que les travailleurs indochinois de Vence, ont tenu une réunion à l'hôtel Mirabaous à Vence, de 14 heures 30 à 17 heures. Pendant tout le temps de la réunion ils ont conversé dans leur langue nationale et préparé leur fête du premier de l'an, l'an TET. Ils auraient décidé ce jour-là, le 2 février 1946, une manifestation de protestation et envisagé de faire la grève de la faim. Ils attendent pour cela des ordres de Marseille* »³⁵.

Ce rapport apporte deux informations qui nous paraissent primordiales. D'une part, l'importance de la cohésion communautaire qui passe par la langue et les célébrations. D'autre part, la politisation de ces réunions, qui délaissent leur vocation culturelle pour soutenir les mouvements de contestation de l'impérialisme français et d'indépendance de l'Indochine. Plus encore, cette politisation n'est pas le fruit de revendications isolées, mais l'aboutissement d'un réseau communautaire fort à travers la France métropolitaine³⁶ – et dont

³⁵ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 616 W 147, Cabinet du préfet, rapport sur les Indochinois de Vence.

³⁶ Du 15 au 17 décembre 1944 s'est tenu le Congrès général des Indochinois de France en Avignon.

Marseille semble être l'épicentre – comme en témoigne le rapport de Vence, mais qui implique également une organisation plus vaste s'étendant à la colonie³⁷. Si les conditions de vie des ONS ont entraîné parfois des conflits physiques, les modes de revendications politiques portés par la communauté indochinoise en février 1946 s'apparentent plus aux mouvements de protestations pacifiques qui éclatent à travers le monde au sortir de la Seconde Guerre mondiale et concordent avec nombre de témoignages recueillis dans d'autres centres de la MOI³⁸.

- **Rapport mensuel sur les milieux nord-africains et coloniaux.**

Ces constats sont corroborés à l'occasion d'un second rapport, sur les nord-africains et coloniaux, rédigé par le commissaire principal, chef des renseignements généraux à Cannes le 25 février 1946. La question de la politisation grandissante de ces réunions indochinoises est unanime :

« Chez les Indochinois cantonnés à la « Galinière » à St Laurent-du -ar, ainsi que chez ceux placés en repos à Vence, on a pu observer une certaine nervosité. On ne relève à vrai dire, aucun acte de violence, ou d'indiscipline caractérisée, mais le malaise existe réellement. Les mouvements d'indépendance qui tous les jours s'amplifient en Extrême-Orient, aux Indes, en Égypte etc. ont sans doute une répercussion dans l'esprit de ces gens qui jusqu'alors nous avaient habitués à la passivité. Au cours de la commémoration, à Vence, ces journées de février, le sieur Le Cong Tao qui est sans conteste le principal animateur des Indochinois, a pris la parole aux côtés des leaders antifascistes et tout en proclamant que l'attachement de ses compatriotes à une France démocratique ne pourrait être mis en doute, a exprimé l'espoir d'une proche indépendance de son pays, qui ne serait alors attaché au nôtre que par des liens d'amitié et par une aide mutuelle. Le Cong Tao est docteur en droit. C'est à coup sûr le personnage le plus en vue de notre région parmi les indigènes. On n'a pour l'instant aucune raison de croire que son action pourrait devenir subversive »³⁹.

Ce rapport permet d'étoffer les informations fournies par le premier rapport. Il invite tout d'abord, de manière externe, à questionner les modalités de diffusion de l'information au sein des communautés indochinoise. Dans les camps de travailleurs, certains journaux⁴⁰ étaient diffusés comme *Cong Binh Tap Chi*⁴¹ rédigé par deux jeunes ONS durant cette période⁴². Le commissaire insiste sur la nature pacifique des Indochinois qui est déjà soulignée dans le premier rapport. Le personnage central de Le Cong Tao invite à nuancer le profil type des travailleur indochinois puisqu'il est docteur en droit et le *leader* régional indochinois dans les Alpes-Maritimes. La nature pacifique des revendications d'indépendance est soulignée dans le second rapport mais de manière plus ferme, plus officielle, que dans celui du 2 février. L'association des mouvements de revendications indochinois d'une part et antifascistes d'autre part révèle la nécessité d'appréhender ces contestations en rapport avec d'autres territoires coloniaux, d'autres communautés minoritaires mobilisées en métropole tout comme avec une partie non négligeable de la société française qui approuve et soutient ces manifestations. Les accords de Sainteny le 6 mars 1946 n'apaisent en rien ces

³⁷ Des liens clandestins se mettent en place entre Marseille et Saïgon à partir de novembre 1945.

³⁸ Témoignage d'un garde français sur la solidarité pacifique des travailleurs des camps aux protestations politiques de l'Indochine en brandissant, à côté du drapeau français, le drapeau Viêt-Minh, <http://www.travailleurs-indochinois.org>, consulté le 22.10.2013.

³⁹ Arch. dép. Alpes-Maritimes, 616 W 147, rapport mensuel sur les milieux nord-africains et coloniaux, Cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, 25 février 1946.

⁴⁰ Maurice Rives fait état d'une douzaine de périodiques imprimés en langue vietnamienne.

⁴¹ « Journal des travailleurs indochinois ».

⁴² Ce journal a été créé en 1941 pour établir un lien entre les différentes unités de travailleurs.

revendications qui, à partir de l'année 1947, se radicalisent sous un même slogan : « *Doc Lap* »⁴³.

Il est difficile de conclure sur la question de ces travailleurs indochinois. En effet, cet épisode, à la fois douloureux et poignant, a été peu exploré par l'historiographie française comme vietnamienne. À l'inverse, d'autres minorités coloniales ayant été mobilisées pendant les conflits impliquant la France au cours du XX^e siècle ont suscité un vif intérêt scientifique. C'est notamment le cas des harkis pour lesquels l'intérêt historique s'est couplé avec la question d'une reconnaissance mémorielle. Cette réhabilitation des harkis, née du traumatisme de la Guerre d'Algérie, ne s'est pas étendue aux travailleurs et militaires indochinois. Cette page « *oubliée* » pour reprendre les termes de l'introduction, mérite d'être redécouverte mais plus encore d'être réexpliquée à la lumière d'une méthodologie, d'une rigueur et d'un recul scientifique, qualité dont l'ouvrage de Pierre Daum est un exemple probant. En effet, l'intérêt suscité par sa venue au Viêt-Nam, pour une série de conférences sur son ouvrage, a entraîné une réhabilitation positive des ONS par le gouvernement vietnamien mais aussi une récupération négative de cette histoire par un gouvernement soucieux d'effacer les influences trotskistes de ces ex-ressortissants. À l'heure où les derniers ONS s'éteignent, le devoir d'histoire doit prendre maintenant la suite du devoir de mémoire.

⁴³ Indépendance.